

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 4 août 2008, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

08-08-99

INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-100

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-101

PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2008

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2008, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'APPROUVER le procès-verbal du 7 juillet 2008 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉBROUSSAILLAGE ROUTE 265 NORD

Le ministère des Transports devrait procéder au débroussaillage du fossé de la Route 265, direction nord, en septembre prochain. Ainsi que celui du village côté Est.

BRETELLE SORTIE 253 DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE

Des travaux de marquage seront effectués pour l'avancement de la ligne d'arrêt.

RAPPORT DES TRAVAUX DES CHEMINS MUNICIPAUX

Un rapport est présenté concernant les travaux exécutés et les coûts, des chemins municipaux.

08-08-102 ACCEPTATION DES DÉPENSES TRAVAUX RANG 18

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Rang 18, pour un montant subventionné de 10 024,\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Rang 18, dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-103 FAUCHAGE BORD DES CHEMINS

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Éric Chartier

D'AUTORISER le fauchage du bord des chemins municipaux.

QUE le travail soit offert à M. Marcel Ouellet.

QUE si M. Ouellet ne peut effectuer ce travail, Bois-Net Pépin sera alors mandaté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT D'AUTORISATION À M. DANY FAFARD

Le certificat d'autorisation # 2008-0026 a été émis à M. Dany Fafard concernant sa demande d'autorisation pour l'opération d'un atelier de réparations de petite mécanique dans un bâtiment accessoire.

Selon ce certificat, certaines restrictions devront être respectées.

DÉPÔT AU MDDEPQ DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OPÉRATION DU NOUVEAU PUIITS

Le document concernant *l'Aménagement d'un puits de captage d'eau souterraine dans l'aquifère du roc*, préparé par TechnoRem a été déposé au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

08-08-104

DEMANDE DE M. JEAN DESPAROIS

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Jean Desparois afin d'acquérir de la Municipalité le terrain qui longe le lot 723-719-59, propriété de M. Desparois et le chemin de fer désaffectée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun projet de développement ou autre sur cet immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QUE la Municipalité accepte de vendre cet immeuble à M. Jean Desparois.

QUE le prix de vente sera la valeur de l'évaluation au pied carré des lots 723-719-58 et 723-719-59, au moment de la vente, fois la superficie totale vendue.

QUE les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-105

DEMANDE DE M. DANIEL BAKER/CÉLINE LAPRISE

Monsieur le conseiller Daniel Baker s'abstient de prendre part aux délibérations, en raison de son implication directe à cette demande.

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Daniel Baker et Mme Céline Laprise, propriétaires du 384, Principale, afin d'acquérir de la Municipalité une partie du lot 723-719-111;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de permettre l'agrandissement de leur propriété.

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est minime et ne causerait pas d'inconvénient à la propriété de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Éric Chartier

QUE la Municipalité accepte de vendre une partie du lot 723-719-111 à M. Daniel Baker et Mme Céline Laprise.

QUE le prix de vente sera de 0,66 \$ le pied carré de la superficie totale vendue.

QUE les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire, Michel Poisson et madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, Angèle Germain, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Villeroy, tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-106

COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'inspectrice municipale de terminer sa formation d'opérateur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE pour terminer cette formation il y a lieu de réserver les services d'un Compagnon, selon les exigences de l'article 44 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'embauche d'un Compagnon, reconnu par Emploi-Québec.

D'AFFECTER à cette dépense les crédits supplémentaires de 2 000 \$, qui proviendront de la réserve financière du budget 2008.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-107

PROGRAMME « ROSES D'OR »

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER le versement d'une somme de 25,\$ au Programme « ROSES D'OR ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-108

COLLOQUE ADMQ

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'inscription de la Directrice générale au Colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RCI # 288

Dépôt du Règlement de contrôle intérimaire no 288 de la MRC de l'Érable, concernant l'Ajustement normatif visant l'abattage d'arbres.

LETTRE DE FÉLICITATIONS À MME MÉLISSA MARTINEAU

Une lettre de félicitations sera transmise à Mme Mélissa Martineau, pour l'obtention d'un certificat honorifique dans le cadre du *Prix jeunesse de la Fête du Canada*.

08-08-109

ACTE POUR CORRECTION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE le 2 mars 1933 le lot no 723-271 du cadastre de la *Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons* dans la circonscription foncière de *Lotbinière* a été vendu par adjudication pour défaut de paiement de taxes municipales à la Municipalité de Villeroy, nommée le « Premier comparant »;

CONSIDÉRANT QUE l'Immeuble a été vendu de façon définitive le 15 septembre 1939;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque de cette vente, l'Immeuble n'avait jamais été concédé à son détenteur que sous billet de location;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a jamais pris possession de l'Immeuble;

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Dubois de Sainte-Françoise, nommée le « Deuxième comparant » est en possession exclusive de l'Immeuble depuis au-delà de soixante (60) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QUE la Municipalité de Villeroy reconnaît formellement qu'elle n'a aucun droit de propriété dans L'Immeuble et renonce, au bénéfice du Deuxième comparant, à tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir.

QUE dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire pour corriger les titres au registre foncier, la Municipalité de Villeroy cède et transfert, sans contrepartie, au Deuxième Comparant qui accepte, tous les droits, titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans l'Immeuble.

QUE monsieur le maire, Michel Poisson et madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, Angèle Germain, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Villeroy, tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-110

COMPTES

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Éric Chartier

D'ACCEPTER les comptes du mois de juillet 2008, pour un montant de 153 543,27 \$ tel que présenté et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sec.-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-08-111

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Réjean Perron

DE LEVER l'assemblée à 21 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

